



Demande d'octroi d'une « nuit blanche »

Une dérogation individuelle aux heures normales d'ouverture des débits de boissons peut être accordée sur demande. Dans ce cas les heures d'ouverture des débits de boissons peuvent être prolongées jusqu'à 3 heures du matin.

Nom du Café / Restaurant / Centre culturel :

Adresse du Café ou Restaurant :

Nom du détenteur du débit de boissons alcooliques :

Numéro de téléphone du gérant ou responsable :

Date(s) de(s) la nuit(s) blanche(s) :

Motif de la demande :

Note : La présente est à introduire au plus tard 10 jours avant la date de la manifestation au secrétariat communal à Schouweiler. Toute demande introduite après ce délai, ne sera prise en considération. Le débiteur est redevable d'une taxe de 25 euros pour chaque jour où l'ouverture a été prorogée. Cette dernière disposition ne vaut pas pour les associations locales.

Le formulaire peut être transmis par courrier ou par mail : relations.publiques@dippach.lu